Le gouvernement va examiner l'extension des caisses blanches dans l'horeca

Il n'est pas exclu que l'obligation de s'équiper d'une caisse blanche soit élargie aux petits établissements qui font moins de 25.000 euros de chiffre d'affaires. ©BELGA/BELPRESS

L'Echo le 04 avril 2023

Le gouvernement a décidé de renforcer la politique de sanctions liées aux caisses enregistreuses dans l'HoReCa. Il pourrait aussi élargir leur obligation aux petits établissements.

Le gouvernement a décidé, lors du conclave budgétaire, de renforcer l**a politique de sanctions** pour les caisses blanches enregistreuses dans le secteur de la restauration. Il est notamment prévu une **intensification des échanges de données entre le SPF Finances et l'ONSS**, pour mieux lutter contre la fraude fiscale et sociale. « Les Finances ont déjà certaines données, mais qu'elles ne partagent pas », explique le cabinet du ministre des PME David Clarinval (MR).

Il est également prévu de **vérifier la bonne application de la législation actuelle** – tous les établissements qui devraient être équipés d'une caisse blanche n'en possèdent pas ; certains en possèdent une, mais ne l'ont pas activée; et d'autres jouent avec deux caisses enregistreuses, une officielle et une officieuse.

Le seuil de 25.000 euros en question

Mais le gouvernement De Croo **pourrait aller beaucoup plus loin**. La Libre évoquait ce mardi la possibilité d**'étendre la caisse blanche enregistreuse aux snacks et autres sandwicheries**, qui font moins de 25.000 euros de chiffre d'affaires annuel, hors TVA, dans la restauration, et qui ne sont actuellement pas soumis à cette obligation. "Le kern n'a pas été dans ce niveau de détails, et **ce n'est pas l'intention**, affirme-t-on au cabinet Clarinval. Le but est de s'occuper des établissements qui sont à la limite, avec un chiffre d'affaires autour des 25.000 euros."

L'enregistrement obligatoire des heures de travail pourrait faire partie de la réforme.

Le PS, par la voix du ministre de l'Économie **Pierre-Yves Dermagne**, a toutefois bel et bien défendu lors du contrôle budgétaire la **suppression de ce seuil de 25.000 euros**, ce qui éliminerait les discussions sur le calcul du montant seuil, par définition difficile à vérifier quand il n'y a pas de caisse blanche enregistreuse. Il a aussi plaidé pour l'instauration d'une **obligation d'enregistrement des présences** pour tous les employés par le système de caisse blanche ou un système alternatif.

Et les notifications du contrôle budgétaire prévoient bien que "**le régime actuel du système de caisse enregistreuse sera réformé** et complété par de nouvelles sanctions". Mais elles ne précisent pas quel type de réforme est envisagé, sauf pour signaler que "l'enregistrement obligatoire des heures de travail" pourrait en faire partie.

Le MR freine

Du côté du MR, on freine, estimant que ce type d'obligations **risque de peser trop lourd sur les petits établissements**. Le dossier va devoir être discuté en intercabinets dans les prochains jours. La décision prise lors du conclave budgétaire prévoit aussi que la réforme ne pourra se faire qu'en concertation avec l'ensemble des secteurs concernés.

« Nous n'avons **pas encore reçu d'invitation** à un groupe de travail, réagit Luc Marchal, président de la fédération Horeca Wallonie, mais nous sommes à disposition du monde politique pour expliquer les réalités de notre métier ».

"Nous ne sommes pas pour le travail au noir, mais trop de blanc tue le blanc." LUC MARCHAL, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION HORECA WALLONIE

Une de ses craintes ? "Que de toutes petites structures familiales, qui n'emploient pas de personnel et qui ont un chiffre d'affaires de moins de 25.000 euros, ne soient obligées d'acheter maintenant une caisse enregistreuse qui coûte plusieurs centaines d'euros, alors que l'introduction d'un SCE 2.0 (NDLR. système de caisse enregistreuse de nouvelle génération) fait que cette **caisse sera dépassée en 2024**."

Pour lui, l'enregistrement en temps réel des travailleurs poserait aussi un problème de libertés individuelles. "Nous ne sommes pas pour le travail au noir, mais trop de blanc tue le blanc", n'hésite pas à déclarer Luc Marchal.